



N° de résolution
ou annotation



Une séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 8^e jour du mois de janvier de l'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** à 19 h.

Sont présents :

Vinciane Peeters	Mairesse	
Marco Legault	Conseiller	siège no 1
Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Elaine Thivierge	Conseillère	siège no 3
Pierre Lemay	Conseiller	siège no 4
Charles Chateauvert	Conseiller	siège no 5
Alain Déry	Conseiller	siège no 6

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Vinciane Peeters.

Assiste également à la séance, la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélisa Camiré conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La séance du conseil se déroule en visioconférence en direct avec une période de question ouverte aux citoyens.

Il y avait 9 citoyens dans l'assistance virtuelle et en personne.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Mme Vinciane Peeters, Mairesse, déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

2024-01-5009

IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 4 décembre 2023
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 11 décembre 2023



N° de résolution
ou annotation

4. Comités
 - 4.1. **Comité sur les communications** – Mme. Elaine Thivierge donne le compte rendu
 - 4.2. **Comité ressources humaines** – M. Pierre Lemay donne le compte rendu
 - 4.3. **Comité sécurité publique** – M. Pierre Piché donne le compte rendu
5. Loisirs – Culture – Communautaire
 - 5.1. **Comité culturel** – M. Alain Déry donne le compte rendu
 - 5.2. **Comité développement communautaire** - M. Pierre Lemay donne le compte rendu
 - 5.3. **Demande de report de la date de réalisation du projet « Construction d'une infrastructure permanente au parc municipal » dans le cadre de l'aide financière - Fonds Régions et ruralité - Volet 2 - MRC de Memphrémagog**
6. Environnement
 - 6.1. **CCE** – M. Alain Déry donne le compte rendu
 - 6.2. **Avis de motion et dépôt** – Projet de règlement 2024-434 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale
 - 6.3. **Avis de motion et dépôt** – Projet de règlement 2024-433 modifiant le règlement numéro 2022-410 concernant la gestion des installations septiques
 - 6.4. **Avis de motion et dépôt** – Projet de règlement 2024-434 modifiant le règlement numéro 2018-360 relatif à la gestion des matières résiduelles
7. Urbanisme et développement
 - 7.1. **CCU** – Aucun comité
 - 7.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 7.3. **Nomination des postes vacants 3 - 5 et 7 et du président – CCU 2024-2025**
8. Rapport financier
 - 8.1. **Comptes payés**
 - 8.2. **Comptes à payer**
9. Rapport de la mairesse
 - 9.1. **Communication avec les citoyens**
10. Rapport de la MRC Memphrémagog
 - 10.1. **Rencontre mensuelle**
11. Infrastructures et voirie
 - 11.1. **Comité d'infrastructure et de voirie** – M. Marco Legault donne le compte rendu
 - 11.2. **Réduction de la vitesse affichée** - Route 245 - Sortie de l'A10
12. Administration



N° de résolution
ou annotation

- 12.1. Dépôt de la correspondance
 - 12.2. **Autorisation de signature** – Aide financière opération Internet haute vitesse
 - 12.3. **Résolution approuvant l'addenda No 1 de l'entente intermunicipale relative au service d'un préventionniste pour les risques faibles –** Municipalité d'Austin
 - 12.4. **Nomination pour la formation des comités municipaux**
13. Varia
 - 14.
 15. Période de questions
 16. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 4 décembre 2023

2024-01-5010

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023**

2024-01-5011

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

3.2 **Adoption du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 11 décembre 2023**

2024-01-5012

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 11 décembre 2023 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

4. Comités

- 4.1. **Comité sur les communications** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu



N° de résolution
ou annotation

Technopub | 819 563-5932

4.2. Comité ressources humaines – M. Pierre Lemay donne le compte rendu

Le comité offre ses félicitations à M. Alexandre Keenan pour l'obtention de son titre de l'Ordre des urbanistes.

4.3. Comité sécurité publique – Aucun comité

5. Loisirs – Culture – Communautaire

5.1. Comité culturel – M. Alain Déry donne le compte rendu

5.2. Comité développement communautaire – M. Pierre Lemay donne le compte rendu

5.3. Demande de report de la date de réalisation du projet « Construction d'une infrastructure permanente au parc municipal » dans le cadre de l'aide financière - Fonds Régions et ruralité - Volet 2 - MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est a déposé une demande au Fonds régions et ruralité volet 2 à la MRC Memphrémagog le 04 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a adopté la résolution 154-23 lors de l'assemblée du conseil du 19 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 154-23 autorise l'octroi d'une aide financière de 105 000 \$ à la municipalité de Bolton-Est;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité de Bolton-Est ont signé une entente relative à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée mentionne le délai de réalisation du projet au 30 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est a démontré une augmentation de coûts du projet à la suite de l'étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté la résolution 382-23 lors de l'assemblée du conseil du 18 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 382-23 autorise l'octroi d'une aide financière bonifiée de 45 000 \$ à la municipalité de Bolton-Est;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique et l'augmentation des coûts ont induit des retards dans l'échéancier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est finalise son projet en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-5013

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal demande le report de calendrier au 31 décembre 2024 pour la finalisation du projet « Construction d'une infrastructure permanente au parc municipal »

ADOPTÉE

6. Environnement

6.1. **CCE** – Mme. Elaine Thivierge donne le compte rendu

6.2. **Avis de motion et dépôt** – Projet de règlement 2024-432 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale

L'AVIS est donné par le conseiller **Pierre Piché** qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2024-432 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale

La loi prévoit que dorénavant, le dépôt du projet de règlement se fait en même temps que l'adoption de l'avis de motion et que la consultation est disponible aux citoyens sur le site Internet de la Municipalité de Bolton-Est au <http://boltonest.ca>.

Une copie du projet de Règlement numéro 2024-432 est déposée au conseil.

DÉPOSÉE

6.3. **Avis de motion et dépôt** – Projet de règlement 2024-433 modifiant le règlement numéro 2022-410 concernant la gestion des installations septiques

L'AVIS est donné par le conseiller **Charles Chateauvert** qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2024-433 modifiant le règlement numéro 2022-410 concernant la gestion des installations septiques

La loi prévoit que dorénavant, le dépôt du projet de règlement se fait en même temps que l'adoption de l'avis de motion et que la consultation est disponible aux citoyens sur le site Internet de la Municipalité de Bolton-Est au <http://boltonest.ca>.

Une copie du projet de Règlement numéro 2024-433 est déposée au conseil.

DÉPOSÉE

6.4. **Avis de motion et dépôt** – Projet de règlement 2024-434 modifiant le règlement numéro 2018-360 relatif à la gestion des matières résiduelles



N° de résolution
ou annotation

L'AVIS est donné par la conseillère **Elaine Thivierge** qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2024-434 modifiant le règlement numéro 2018-360 relatif à la gestion des matières résiduelles

La loi prévoit que dorénavant, le dépôt du projet de règlement se fait en même temps que l'adoption de l'avis de motion et que la consultation est disponible aux citoyens sur le site Internet de la Municipalité de Bolton-Est au <http://boltonest.ca>.

Une copie du projet de Règlement numéro 2024-434 est déposée au conseil.

DÉPOSÉE

7. Urbanisme et développement

7.1. CCU – Aucun comité

7.2. **Rapport de l'inspecteur en bâtiment**

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment du mois courant.

7.3. **Nomination des postes vacants 3 - 5 et 7 et du président – CCU 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.4 du règlement 2018-359 concernant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le mandat pour les sièges 3 - 5 et 7 se termine le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Est se doit de nommer les membres faisant partie du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-5014

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil de la Municipalité de Bolton-Est nomme comme membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux (2) ans, soit du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2025, les citoyens suivants :

- ♦ Siège 3 : **Michael Ondrick** (deux ans de mandat);
- ♦ Siège 5: **Josée Laberge** (deux ans de mandat);
- ♦ Siège 7 : **Anette Belley** (deux ans de mandat)
- ♦ Président : **Bruno Leclerc**

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2024-01-5015

8. Rapport financier

8.1. Comptes payés

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conformément au règlement numéro 2022-404 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la copie de cette liste a été déposée dans la filière *SharePoint* disponible aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles est de 159 876,36\$ le montant des salaires est de 46 143,17\$ et que le total de ces dépenses du mois s'élève à 206 019,53 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

8.2. Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 86 090,04 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-5016

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à payer pour le mois courant dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

9. Rapport de la mairesse

9.1. Communication avec les citoyens

La Mairesse, Mme Vinciane Peeters, donne le compte rendu des communications avec les citoyens.

10. Rapport de la MRC Memphrémagog

10.1. Rencontre mensuelle

La Mairesse, Mme Vinciane Peeters, donne le compte rendu de la rencontre mensuelle.



N° de résolution
ou annotation

2024-01-5017

Technopub | 819 563-5922

11. Infrastructures et voirie

11.1 Comité d'infrastructure et de voirie – M. Marco Legault donne le compte rendu

11.2. Réduction de la vitesse affichée - Route 245 - Sortie de l'A10

ATTENDU la résolution 2023-07-274 adoptée par le conseil municipal d'Eastman demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de réduire la vitesse affichée, présentement à 90 km/h, sur un tronçon de la route 245 situé entre le viaduc surplombant l'autoroute 10 (début de la zone de 90 km/h) et la rue de la Mine de Cuivre;

ATTENDU la réponse négative du MTMD, reçue par la Municipalité d'Eastman, relativement à cette demande;

ATTENDU QUE la sortie 106 de l'autoroute 10 dessert également la municipalité de Bolton-Est;

ATTENDU QU'une éventuelle réduction de la vitesse affichée, dans ce secteur, aurait sans doute une forte acceptabilité sociale, puisque la vitesse élevée actuelle n'est pas souhaitable, surtout pour les véhicules quittant l'autoroute 10 EST.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la Municipalité d'Eastman dans sa demande de réduction de vitesse dans la partie limitrophe aux bretelles de la sortie 106 de l'autoroute 10 EST auprès du MTMD;

DE transmettre une copie de la résolution à la Municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE

12. Administration

12.1. Dépôt de la correspondance

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2024-01-5018

12.2. Autorisation de signature – Aide financière opération Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement désire procéder au paiement de l'aide financière pour l'opération Internet haute vitesse.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Bolton-Est autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré à signer tous les documents reliés à l'aide financière pour l'opération Internet haute vitesse.

ADOPTÉE

12.3. Résolution approuvant l'addenda No 1 de l'entente intermunicipale relative au service d'un préventionniste pour les risques faibles – Municipalité d'Austin

ATTENDU QUE les municipalités d'Austin et Bolton-Est parties à l'entente intermunicipale relative au service d'un préventionniste pour les risques faibles, désirent revoir le taux horaire, prévoir une indexation annuelle et établir une clause « ascenseur » pour le taux du kilomètre, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-5019

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, l'addenda n° 1 à l'entente intermunicipale l'entente intermunicipale relative au service d'un préventionniste pour les risques faibles, devant s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

12.4. Nomination des comités pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de nommer les membres de ses comités:

C.A. (administration)	Tout le conseil
Ressources humaines (RH)	Pierre Lemay Elaine Thivierge
Communications (Aperçu, site Web)	Elaine Thivierge Alain Déry



N° de résolution
ou annotation

Démolition	Alain Déry Marco Legault
Finance	Vinciane Peeters Elaine Thivierge Marco Legault Pierre Lemay
Sécurité publique	Pierre Piché
Infrastructures	Marco Legault Pierre Piché
CCE	Elaine Thivierge Alain Déry <i>France Paré</i> <i>Henri Beauchemin</i> <i>Daniel Thériault</i> <i>Jacques Fournier</i> <i>Bernard Caron</i> <i>François Legault</i> <i>Gilles Gagnon</i>
CCU	Charles Chateauvert Pierre Piché <i>Siège 3-Michael Ondrick</i> <i>Siège 4-Bruno Leclerc</i> <i>Siège 5-Josée Laberge</i> <i>Siège 6-Raymonde Champagne</i> <i>Siège 7-Anette Belley</i>
Comité Paysage	Vinciane Peeters Marco Legault <i>Lise Boyer</i> <i>Anette Belley</i> <i>Josée Laberge</i> <i>Alain Vallières</i>
Comité culturel	Alain Déry <i>Michelle S. Côté</i> <i>Roger Gagné</i> <i>Robert Ledoux</i> <i>Danielle Mackin</i> <i>Estelle Vaillant</i> <i>France Poisson</i> <i>Linda Horne</i> <i>Louise Normand</i>
Comité développement communautaire	Pierre Lemay <i>Pierre Grenier</i> <i>Louise Lapierre</i> <i>Élyse Laporte</i> <i>Charles Laurin</i>



N° de résolution
ou annotation

Joan Westland Eby
Sheila Needham
Anita Jobin

CONSIDÉRANT QUE la Mairesse, Mme Vinciane Peeters et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, peuvent siéger à tous les comités de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-5020

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise la formation de ces comités pour l'année 2024 et approuve les membres du conseil à siéger à ces comités tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE

13. Varia

14. Période de questions

La période de questions en visioconférence et en personne débute à 19h43 et se termine à 20h20

- Levé de chapeau Taher pour les bris et les pannes électriques;
- Matières résiduelles – changement de journée par l'infolettre;
- Sondage communication;
- Cône vert compostage;
- Séances enregistrées du conseil;
- Rôle d'évaluation 2024;
- Taxation 2024

15. Levée de la séance

2024-01-5021

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h20.

Vinciane Peeters
Mairesse

MÉLISA CAMIRÉ
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Vinciane Peeters, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.